

## Une augmentation nécessaire de la taxe scolaire

**Québec, mercredi 13 août 2014** – Lors de la séance d’hier soir, les commissaires de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries ont pris une décision difficile, en approuvant une hausse de la taxe scolaire. Le contexte de compressions répétées aura mis à mal notre organisation, qui doit notamment composer avec un territoire en pleine croissance démographique.

Un budget 2014-2015 de 293 M\$ pour la Commission scolaire a été adopté par les commissaires. Notons que des compressions majeures de 8,9 M\$ sont exigées par le gouvernement en 2014-2015. Grâce à différentes mesures, réalisées avec la collaboration du personnel, la Commission scolaire réussira à absorber 6,1 M\$ de ces pertes de revenus. Malgré cela, le manque à gagner est encore de 2,8 M\$ pour 2014-2015, forçant les commissaires à décider d’une augmentation de la taxe scolaire.

Le compte de taxe moyen des contribuables de notre territoire augmentera d’environ 47 \$ pour une maison évaluée à 210 329 \$.

### Mesures qui seront réalisées en 2014-2015, pour éviter une hausse plus importante de la taxe scolaire

- Nous allons éponger 1,4 M\$\* des compressions grâce à nos surplus (c’est la somme maximale autorisée par le gouvernement);
- Nous allons nous imposer des coupures supplémentaires de 2,8 M\$\*, réparties dans notre centre administratif et nos établissements (déjà, depuis 2 ans, nous avons aboli 24 postes administratifs, diminué nos coûts administratifs, coupé le financement de programmes de la formation professionnelle, abaissé les dépenses en publicité, formation, frais de déplacement, honoraires et contrats);
- Nous avons reçu un don de terrain pour la construction d’écoles, et vendu l’un de nos immeubles, ce qui nous a permis de générer un revenu de 1,1 M\$;
- Nous allons bénéficier de 800 000 \$ en revenus additionnels de taxe (nouvelles maisons construites).

« Notre plan de réduction de dépenses a protégé les contribuables d’une hausse de taxe plus importante. Il nous est impossible d’aller plus loin dans ces mesures atténuantes et de puiser davantage dans nos surplus, en raison des règles gouvernementales. Par ailleurs, 85 % des dépenses de la Commission scolaire sont incompressibles : parmi celles-ci, il y a la masse salariale des enseignants, le service de la dette, les coûts de chauffage, d’électricité, d’entretien et de déneigement des écoles et centres ainsi que le transport scolaire », explique Serge Pelletier, directeur général de la Commission scolaire.

### Une clientèle en forte croissance

Malgré un contexte de compressions budgétaires, notre commission scolaire doit répondre aux besoins de nombreuses nouvelles familles qui demeurent sur son territoire. D’ici trois ans, ce sont près de 3 000 élèves supplémentaires qui fréquenteront nos établissements! Cette vitalité socioéconomique, pourtant réjouissante, implique des coûts : construction de quatre écoles primaires (30 M\$), à Sainte-Brigitte-de-Laval, Lac-Beauport, dans les cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et Boischatel (cette dernière ouvre ses portes pour la rentrée), embauche de personnel, frais de chauffage, d’électricité, d’entretien, etc.

### Une taxe qui préserve la qualité des services de nos écoles publiques

Le revenu de 48 M\$ généré par la taxe scolaire est géré rigoureusement par notre organisation, et a plusieurs usages : entretenir, réparer et chauffer les bâtiments; rémunérer les directions et les secrétaires des écoles; assurer le fonctionnement du centre administratif et le transport scolaire.

« Nos contribuables doivent absolument savoir à quel point leur argent est investi judicieusement, pour la réussite des jeunes qui fréquentent nos établissements. Nous réfléchissons constamment à des façons de réaliser des économies. Que tous les citoyens de notre territoire soient rassurés : notre commission scolaire va poursuivre sa gestion rigoureuse des fonds publics, et préserver, autant que possible, les services à l’élève », affirme M. Jean-Marc Laflamme, président de la Commission scolaire.

*\* Les contribuables recevront sous peu, avec leur compte de taxe scolaire, une note explicative présentant des chiffres légèrement différents. Au moment où notre commission scolaire était tenue d’envoyer les documents pour impression, le gouvernement a fait connaître ses paramètres de financement définitifs, ce qui nous a imposé certaines modifications.*

### Évolution de la taxe scolaire

Municipalité ou Ville	Valeur moyenne des propriétés	Taux de taxe 2014-2015 par 100 \$ d'évaluation	Compte de taxe moyen		Augmentation
			2014-2015	2013-2014	
Municipalité de Saint-François	172 615 \$	0,22013	380 \$	345 \$	35 \$
Municipalité de Sainte-Famille	219 331 \$	0,22816	500 \$	470 \$	30 \$
Municipalité de Saint-Jean	228 212 \$	0,22581	515 \$	466 \$	49 \$
Municipalité de Saint-Laurent	278 907 \$	0,23111	645 \$	613 \$	32 \$
Municipalité de Saint-Pierre	245 280 \$	0,22868	561 \$	528 \$	33 \$
Municipalité de Sainte-Pétronille	294 829 \$	0,22344	659 \$	592 \$	67 \$
Municipalité de Saint-Tite-des-Caps	109 524 \$	0,23119	253 \$	230 \$	23 \$
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges	159 697 \$	0,23083	369 \$	344 \$	25 \$
Municipalité de Saint-Joachim	136 577 \$	0,22758	311 \$	290 \$	21 \$
Ville de Beaupré	182 799 \$	0,22975	420 \$	391 \$	29 \$
Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré	138 577 \$	0,23865	331 \$	316 \$	15 \$
Ville de Château-Richer	138 545 \$	0,22723	315 \$	273 \$	42 \$
Municipalité de l'Ange-Gardien	185 672 \$	0,225	418 \$	375 \$	43 \$
Municipalité de Boischatel	243 789 \$	0,22306	544 \$	477 \$	67 \$
T.N.O. Sault-au-Cauchon	91 485 \$	0,22503	206 \$	164 \$	42 \$
T.N.O. Lac Jacques-Cartier	140 718 \$	0,24468	344 \$	367 \$	(23) \$
Ville de Lac-Delage	278 574 \$	0,22827	636 \$	575 \$	61 \$
Cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury	182 855 \$	0,22306	408 \$	346 \$	62 \$
Ville de Lac-Beauport	286 387 \$	0,22054	632 \$	554 \$	78 \$
Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval	175 852 \$	0,2156	379 \$	313 \$	66 \$
T.N.O. Lac-Croche	36 314 \$	0,23988	87 \$	91 \$	(4) \$
Ville de Québec	218 861 \$	0,22673	496 \$	449 \$	47 \$
<b>Ensemble du territoire</b> Moyennes pondérées selon le nombre de contribuables par municipalité	210 329 \$	0,22598	475 \$	428 \$	47 \$

#### Information :

Jean-François Parent, directeur, Service du secrétariat général et des communications  
 418 666-4666, poste 6255 • jean-francois.parent@csdps.qc.ca